

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

Aujourd'hui dix-neuf Décembre deux mil quatorze, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Député-maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, M.SUPPLISSON, Mme BUTOR, M. FONTENEAU, Mme DURY, M. MENARD, Mme GUITARD, M. MALET, Mme PARE, Mme SCHWARTZ, M. JOSEPH, M. SILLET, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, M. TERRIER, Mme BABIN, Mme TICOT, Mme LAJUS, Mme DENIS, Mme RIBEIRO, M. GUILLAUME, Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. BELABBES, M. GRANDJEAN.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné délégation de vote :

- Mme JEHANNET à M. DOOR
- M. DELANDRE à Mme DURY
- Mme DECHAMBRE à M.DIGEON
- M. MEUNIER à M.MALET

--==

Mme DUBOIS remplit les fonctions de secrétaire.

--==

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 27 OCTOBRE 2014

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 27 Octobre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2015 à partir du rapport introductif présenté par l'Elue aux Finances.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXERCICE 2015 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Afin de permettre le bon fonctionnement du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.), du Centre des Quatre Saisons, ainsi que certaines associations municipales, et notamment leur éviter des difficultés de trésorerie, le Conseil Municipal vote, au titre des subventions de l'Exercice 2015, les acomptes suivants :

◆ CHAPITRE 924-402-6574 - USMM	47 500 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - USM MONTARGIS FOOTBALL	15 000 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - USM MONTARGIS HANDBALL.....	15 000 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - USM MONTARGIS RUGBY.....	15 000 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - CERCLE PASTEUR.....	15 000 €
◆ CHAPITRE 925-5201-65736 - C.C.A.S.....	130 000 €
◆ CHAPITRE 925-5201-6574 - LES AMIS DES QUATRES SAISONS.....	20 600 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Adopté à l'UNANIMITE.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2014 telle qu'elle est présentée et qui s'équilibre à la somme de 73 089 € se décomposant comme suit :

- ✚ 0 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 73 089 € pour la section d'Investissement

Adopté à l'UNANIMITE

6 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. GRANDJEAN).

CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX : DÉCOMPTE DU POSTE P3 POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2013 AU 30 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal approuve le décompte du Poste P3 « garantie totale » correspondant aux travaux de gros entretien et renouvellement, arrêté au 30 Septembre 2014 comme indiqué ci-après :

Pour mémoire, le solde du compte P3 au 30/09/2013 était de 10 462,76 € HT

Pour la période du 1^{er} Octobre 2012 au 30 Septembre 2013, les résultats sont les suivants :

⇒ versements effectués par la Ville.....	30 433,93 € HT
⇒ montant des travaux réalisés par DALKIA	<u>60 943,08 € HT</u>
⇒ solde du compte P3 au 30 Septembre 2014	- 20 046,39 € HT

Adopté à l'UNANIMITE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2015

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution de subvention, au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2015, pour les travaux ci-après :

AU TITRE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

- ◆ Réalisation d'un terrain synthétique au stade Maurice Béraud, en direction des scolaires et des clubs sportifs

Montant prévisionnel des travaux : 1 200 000 € HT

Financement :

- Fonds propres 427 000 € HT
- DETR sollicitée (taux 35 %)..... 350 000 € HT
- Autres subventions..... 423 000 € HT

Adopté à l'UNANIMITE

4 ABSTENTIONS (M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. BELLABES)

REVALORISATION DES TARIFS DU FOYER-RESTAURANT ÉMILE COUSIN

Le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés ci-dessous qui entreront en vigueur à compter du 1er Février 2015.

⇒ Tarif A (<i>Retraités de plus de 60 ans de la commune, et Invités de moins de 16 ans</i>).....	5,20 €
⇒ Tarif B (<i>Retraités de l'AME</i>).....	5,30 €
⇒ Tarif C (<i>Retraités hors AME et Invités de + de 16 ans</i>).....	7,60 €
⇒ Tarif D (<i>repas améliorés à la demande des personnes âgées</i>).....	10,25 €
⇒ Tarif E (<i>Personnel Communal</i>).....	5,75 €
⇒ BOISSONS :	
*Café, Infusion, Boissons.....	0,60 €
*Alcools, Apéritifs	1,15 €
⇒ ANIMATIONS :	
*Concours divers	5,80 €
*Bal	7,45 €
*Animation exceptionnelle	6,40 €
⇒ DEPLACEMENTS	
*dans les limites de la Ville (Aide à la mobilité pour venir au foyer ou effectuer des démarches administratives).....	Gratuit
*sorties extérieures Paielement du tarif de la visite ou sortie et participation au transport par tranche de 25 km.....	1,65 €

Adopté à la MAJORITE par 30 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

PRIME A LA NAISSANCE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE POUR 2015

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération menée depuis 2010 en allouant une prime à chaque enfant montargois né en 2015, dont les parents sont domiciliés et résident à Montargis.

Cette initiative est menée en partenariat avec la Caisse d'Épargne Loire-Centre. Ainsi une prime de 60 € (40 € à la charge de la Caisse d'Épargne Loire-Centre et 20 € à la charge de la ville) sera versée sous la forme de trois « bons naissance » d'une valeur de 20 € chacun, adressés par la commune aux représentants légaux de chaque enfant né en 2015, résidant à Montargis, aux conditions ci-après :

- 40 € pour l'ouverture d'un livret A au nom de l'enfant auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre (50 % versé par la banque et 50 % par la commune)
- 1 bon de 20 € financé par la banque pour l'ouverture d'un « Nuance Grenadine » au nom de l'enfant auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre.

Adopté à l'UNANIMITE

REVALORISATION DU DROIT DE PLACE TAXIS

Le Conseil Municipal fixe le Droit de Place des taxis de Montargis à 45 € par an, à compter du 1er Janvier 2015.

Adopté à l'UNANIMITE
3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs liés aux interventions des techniciens de la salle des fêtes ainsi qu'il suit, applicables à compter du 1^{er} Septembre 2015 :

Locaux	Tarifs 2014			Locaux	Tarifs 2015		
	Association montargaises		Pleins tarifs		Association montargaises		Pleins tarifs
	Samedi, dimanche et jours fériés	Jours semaine			Samedi, dimanche et jours fériés	Jours semaine	
Salle + hall	550 €	495 €	1 100 €	Salle + hall	550 €	495 €	1 100 €
hall	55 €	55 €	55 €	hall	55 €	55 €	55 €
Foyer	55 €	55 €	55 €	Foyer	55 €	55 €	55 €
bar	55 €	55 €	55 €	bar	55 €	55 €	55 €
vestiaires	55 €	55 €	55 €	vestiaires	55 €	55 €	55 €
Balcons	55 €	55 €	55 €	Balcons	55 €	55 €	55 €
Offices	55 €	55 €	55 €	Offices	55 €	55 €	55 €
Jardins du Pâtis	500 €	450 €	1 000 €	Jardins du Pâtis	550 €	495 €	1 000 €
Permanences techniques	16,50 €	16,50 €	16,50 €	Frais techniques / heure et / agent	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Assistances techniques	22 €	22 €	22 €	Forfait montage/démontage de salle : + Salle configuration spectacle / conférence (toute jauge)** : + Autre installation classique (Loto, repas, exposition)	100 €	100 €	100 €
				salle vide matériels mis à disposition des utilisateurs dans la salle** :	50 €	50 €	50 €
Caution	1 100 €	1 100 €	1 100 €	Caution	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Caution utilisation offices	1 650 €	1 650 €	1 650 €	Caution utilisation offices	1 650 €	1 650 €	1 650 €

Adopté à l'UNANIMITE

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la Loi n° 95-101 du 2 Février 1995 et au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Conseil Municipal prend acte des rapports du délégataire de service public pour l'eau et l'assainissement établis au titre de l'exercice 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DU STATIONNEMENT PAYANT SUR ET HORS VOIRIE

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du service public du stationnement payant sur et hors voirie pour l'exercice 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du service public de distribution d'énergie calorifique pour l'exercice 2013.

ÉGLISE SAINTE-MADELEINE - TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHAPELLES DU CHŒUR, DE LA NEF ET DU TRANSEPT - TRANCHE FERME, TRANCHE CONDITIONNELLE : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ LOT N° 6 - VITRAUX

Considérant la nécessité de passer un avenant avec la Société GOUFFAULT titulaire du marché intégrant des travaux en moins et plus-value par rapport au marché initial, afin de mener à bien l'opération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 2 378,37 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché pour la Tranche Ferme à 5 983,57 € H.T. et pour la Tranche Conditionnelle à 14 193,80 € H.T., soit un nouveau montant du marché toutes tranches confondues pour l'ensemble du lot de 20 177,37 € H.T..

Adopté à l'UNANIMITE

ÉGLISE SAINTE-MADELEINE - TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHAPELLES DU CHŒUR, DE LA NEF ET DU TRANSEPT - TRANCHE FERME, TRANCHE CONDITIONNELLE : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ LOT N° 1 - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE

Considérant la nécessité de passer un avenant avec la Société RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE titulaire du marché, afin d'intégrer des travaux en plus-value, concernant uniquement la Tranche Conditionnelle, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 5 208,85 € H.T. ce qui porte le nouveau montant du marché pour la Tranche Conditionnelle à 166 355,53 € H.T. + la Tranche Ferme 181 467,00 € H.T., soit un nouveau montant du marché pour l'ensemble du lot de 347 822,53 € H.T.

Adopté à l'UNANIMITE

ÉGLISE SAINTE-MADELEINE - TRAVAUX DE RESTAURATION DES CHAPELLES DU CHŒUR, DE LA NEF ET DU TRANSEPT - TRANCHE FERME, TRANCHE CONDITIONNELLE : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 2 - RESTAURATION DES DÉCORS PEINTS

Considérant la nécessité de passer un avenant avec la Société TOLLIS titulaire du marché, afin d'intégrer des travaux en plus-value concernant uniquement la Tranche Conditionnelle, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 21 167,91 € H.T. ce qui porte le nouveau montant du marché pour la Tranche Conditionnelle à 131 552,91 € H.T. + la Tranche Ferme 416 900,00 € H.T., soit un nouveau montant du marché pour l'ensemble du lot de 548 452,91 € H.T.

Adopté à l'UNANIMITE

NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CIRCULATION, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ LOT N° 1

Considérant que des prestations hebdomadaires n'étaient pas nécessaires dans certains secteurs de la Ville et qu'il a donc été demandé à la Société SOCCOIM de ne pas les effectuer en novembre et décembre 2014, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 en moins-value à passer avec la Société SOCCOIM d'un montant de 54 545,46 € H.T. ce qui porte le nouveau montant du marché concernant uniquement la partie fixe à 6 028 564,68 € H.T. (montant du marché initial partie fixe pour 7 ans : 6 083 110,14 € H.T.)

Adopté à l'UNANIMITE

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

CONVENTION DE MANDAT AVEC L'A.S.R. POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR DES JARDINS ET DE LA TOUR DU CHÂTEAU DE MONTARGIS

Considérant la demande de l'A.S.R. (Association pour la sauvegarde des remparts du Château de Montargis) sollicitant la délégation à Maîtrise d'Ouvrage, pour la restauration du mur des jardins zone 6 (parcelle AB 103) et zone 3 (parcelle AB 102) et de la Tour (parcelle AS 90) du château de Montargis, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mandat à intervenir avec l'A.S.R. dans laquelle seront définies les attributions déléguées, les conditions, règles et modalités de la mission.

Adopté à l'UNANIMITE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE AVEC GrDF DE MISE A DISPOSITION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR L'HÉBERGMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ DES COMPTEURS GAZ

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention cadre avec GrDF pour l'hébergement d'équipement de télérelevé des compteurs gaz, qui permettra de développer la satisfaction des clients, et les rendre acteurs de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition, au quotidien, des consommations de gaz naturel. Elle permettra en outre une facturation systématique sur index réel des consommations, sans dérangement des clients et avec une fiabilité accrue.

Adopté à l'UNANIMITE

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ BAUDIN CHATEAUNEUF CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DU GRAND CLOS

Afin de régulariser le différend opposant la Ville de Montargis et la Sté Baudin Châteauneuf, et suite aux réunions de médiation animées par l'expert mandaté par le CCIRA (Comité consultatif interrégional de règlement amiable), le conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole transactionnel concernant les travaux de réhabilitation du complexe sportif du Grand-Clos et à procéder au versement de la somme de 130 000 €TTC, au titre de l'exercice budgétaire 2015.

Adopté à l'UNANIMITE

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ BAUDIN CHATEAUNEUF CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE DU LAC

Afin de régulariser le différend opposant la Ville de Montargis et la Sté Baudin Châteauneuf, et suite aux réunions de médiation animées par l'expert mandaté par le CCIRA (Comité consultatif interrégional de règlement amiable), le conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole transactionnel concernant les travaux de réhabilitation de la piscine du Lac et à procéder au versement de la somme de de 350 000 €TTC, comme suit :

- 200 000 € sur l'exercice budgétaire 2015
- 150 000 € sur l'exercice budgétaire 2016

Adopté à l'UNANIMITE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de signalétique commerciale sur le territoire de la commune avec la société Girodmédias, ce qui comprend la prospection commerciale, l'entretien et la maintenance des mobiliers implantés sur la commune, et la fourniture des plans de situation une fois par an pour permettre le suivi des opérations pour la commune.

Adopté à l'UNANIMITE

**ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉPLACEMENT INTER ADMINISTRATIONS (PDA)
COMMUN A L'AME ET A LA VILLE**

Le Conseil Municipal approuve le projet de lancement d'un Plan de Déplacement Inter Administrations commun à l'AME et à la Ville de Montargis, et autorise le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'AME formalisant les engagements des deux parties ainsi que les moyens affectés au PDA.

Adopté à l'UNANIMITE

**PROJET DE TRANSFORMATION DU TERRAIN STABILISÉ DU STADE MAURICE BÉRAUD EN TERRAIN
SYNTHÉTIQUE + VESTIAIRES EN DIRECTION DES SCOLAIRES ET DES CLUBS SPORTIFS :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Loiret, du Centre national pour le développement du sport (CNDS) et de la Fédération Française de Football, pour la réalisation de ce projet, selon le plan de financement ci-après :

Plan de financement HT

Conseil Régional du Centre au titre de la politique sportive :	225 000 €
Conseil Général du Loiret:	68 000 €
CNDS :	100 000 €
DETR :	350 000 €
Fédération Française de Football :	30 000 €
Ville de Montargis :	427 000 €

Planning

Début des travaux : 1^{er} mars 2015

Fin des travaux : 15 août 2015

Adopté à l'UNANIMITE

3 ABSTENTIONS (M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE)

TARIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS SÉNIORS 2015

La Ville de Montargis organise différentes activités, gratuites ou payantes, à l'intention des retraité(e)s de Montargis. Ainsi, Le retraité a droit, à partir de 60 ans, à une participation gratuite par an parmi les activités « au choix » proposées et cela sans conditions de revenus. Dans la mesure des places disponibles, chacun peut, en outre, participer aux autres activités « au choix », en acquittant le tarif décidé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal fixe le tarif du programme d'activités « au choix » définies pour l'année 2015 comme suit :

- ⇒ 35 € pour l'Opérette
- ⇒ 46 € pour les autres activités
- ⇒ 53 € pour les invités seniors d'autres communes

Adopté à l'UNANIMITE

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES USAGERS DU CONSERVATOIRE
A RAYONNEMENT COMMUNAL**

Afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à un enseignement artistique, le Conseil Municipal adopte le principe d'un paiement échelonné des frais de scolarité en 3 échéances annuelles fixées au 31 décembre, au 31 mars et au 30 juin, qui fera l'objet d'une modification du règlement intérieur des usagers du Conservatoire.

Adopté à l'UNANIMITE

**AVENANT N° 11 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE AVEC LA COMMUNE DE
VILLEMANDEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 11 à la convention pour le développement de l'enseignement artistique passée avec la commune de Villemandeur, fixant sa participation financière pour l'année scolaire 2013/2014.

Adopté à l'UNANIMITE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CONSERVATOIRE AUPRÈS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 VALLÉES (CC4V)**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CC4V pour la mise à disposition d'un agent titulaire du conservatoire auprès de la Communauté de Communes des 4 Vallées, aux fins d'exercer les fonctions de professeur de musique à destination des enfants et des assistantes maternelles du réseau RAM pour une durée de 5 mois allant du 5 février au 5 juillet 2015, à raison de 2 séances mensuelles d'une heure selon le calendrier prévisionnel mentionné dans la convention.

Adopté à l'UNANIMITE

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :
cadre d'emploi des puéricultrices territoriales**

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, et considérant qu'il convient d'intégrer un agent dans le nouveau cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Le Conseil Municipal décide de créer 1 poste de puéricultrice hors classe et de supprimer 1 poste de puéricultrice de classe supérieure.

L'effectif de ces postes est ainsi porté à :

- Puéricultrice hors classe : 1 poste
- Puéricultrice de classe supérieure : 1 poste

Adopté à l'UNANIMITE.

**MISE EN SÉCURITÉ DE L'IMMEUBLE 11 RUE RAYMOND TELLIER A MONTARGIS : AUTORISATION
A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ MOUFFRON**

Considérant la réalisation de travaux complémentaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 en plus-value à passer avec la Société MOUFFRON d'un montant de 2 480,00 € H.T. ce qui porte le nouveau montant du marché à 17 464,72 € H.T. (marché initial 14 984,72 € H.T.).

Adopté à l'UNANIMITE



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis